

**Note d'information, Formation BPJEPS), 1 an, Organisée par le CFA SENLIS EQUITATION, session
septembre 2024**

Lieu de la formation : Senlis Equitation, 51 Avenue de Reims 60300 SENLIS. Les formateurs sont tous des professionnels, dirigeants et/ou enseignants, en activité dans un centre équestre.

Présence en formation les JEUDI et VENDREDI, hors vacances scolaires.

Présence chez le tuteur les MARDI, MERCREDI, SAMEDI, et les vacances scolaires.

Tests de sélection le vendredi 14 juin 2024, à Senlis Equitation. Téléchargez votre dossier d'inscription sur le site <https://senlis-equitation.fr>

Formation du 05 septembre 2024 au 27 juin 2025.

Conditions pour le/la stagiaire :

- 18 ans minimum, un niveau galop 7 (il doit être validé à l'entrée en formation).
- Titulaire des TEP : Les TEP ont une validité nationale. Chaque organisme de formation propose des TEP. Vous pouvez passer les TEP au sein d'un organisme, et vous inscrire à la formation d'un autre organisme. Il est conseillé de se positionner sur plusieurs sessions de TEP.
- Avoir le PSC1 (ou équivalent), ou justifier d'être inscrit(e) à une journée de formation PSC1
- Avoir déposé son dossier de demande d'inscription complet à Senlis Equitation : Il est conseillé de déposer son dossier complet rapidement. Si, pour des raisons réelles de délai d'obtention, certaines pièces sont manquantes, vous pouvez déposer votre dossier en le précisant. Envoyez votre dossier par courrier à Senlis Equitation 51 Avenue de Reims 60300 SENLIS ou par mail : jennifer@senlis-equitation.fr
- Avoir passé avec succès les tests de sélection : Après réception de votre dossier, vous serez convoqué(e) à la journée de sélection pour participer à des Tests collectifs à cheval niveau galop 5/6 (avec cavalerie sur place), à un écrit niveau galop 5/6, et à un entretien de motivation.

Conditions pour l'entreprise d'accueil :

Avoir un BEES, BPJEPS ou supérieur de + de 2 ans,

Être titulaire d'un label « École Française d'Équitation » ou « Centre de Tourisme Équestre »

Avoir une activité suffisante en lien avec le diplôme,

Avoir l'envie, et se dégager du temps, pour s'investir dans la formation des futurs enseignants.

Pour rappel, l'AE donne, par équivalence les TEP, les EPMS et l'UC1 du BPJEPS, ce qui permet d'intégrer la formation BPJEPS à l'issue.